

les Crous

Bourse & Logement étudiant



Avec la demande en ligne,
vous avez toutes les cartes en main
sur etudiant.gouv.fr

Directeur de la publication:

Emmanuel Giannesini

Rédaction: mission
de la communication

Mise en page:  Comme un Arbre !

Photographies:

© Marc Loyon - Crous de Rennes-Bretagne - 2016

© Luc Jennepin - Crous de Montpellier - 2012

© Luc Jennepin - Crous de Montpellier - 2016

© Cabinet In Situ - Crous de Nice-Toulon - 2016

Impression: Merico

Tirage: 497 100 exemplaires

Décembre 2016

Ce document participe à la protection de l'environnement.

il est imprimé sur papier 100 % PEFC/10-31-1248

SOMMAIRE

LES CROUS, AU CŒUR DE LA VIE ÉTUDIANTE	4
LA DEMANDE DE BOURSE ET DE LOGEMENT, LE RÉFLEXE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT	5
LES GRANDES ÉTAPES EN UN CLIN D'ŒIL	6
LES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX, CE QU'IL FAUT SAVOIR	8
LES AIDES SPÉCIFIQUES, PROPOSÉES PAR LES CROUS	16
LES AUTRES AIDES SPÉCIFIQUES, MINISTÉRIELLES, RÉGIONALES OU LOCALES	17
LES AIDES À LA MOBILITÉ, POUR ÉTUDIER À L'ÉTRANGER	18
LE LOGEMENT, DE LA DEMANDE À LA REMISE DES CLEFS	19
L'EMPLOI ÉTUDIANT, UN JOB À LA CARTE	25

LES CROUS, AU CŒUR DE LA VIE ÉTUDIANTE

LES CENTRES RÉGIONAUX DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES ONT POUR MISSION D'ASSURER LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DANS LEURS ÉTUDES. LEURS NOMBREUSES ACTIONS TOUCHENT TOUS LES SERVICES DE PROXIMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE.

Les bourses

- > Des aides financières accordées aux étudiants sur critères sociaux.
- > La demande de bourse se fait à travers le **Dossier social étudiant (DSE)**.

Le logement étudiant

- > Une offre de qualité à prix social dans les cités universitaires.
- > Une offre de logements centralisée sur **lokaviz.fr** et consultable gratuitement.
- > Un accès au logement facilité par le dispositif **La Clé, la Caution locative étudiante**.

La restauration universitaire

- > Une offre variée et adaptée au public étudiant :
 - classique et rapide,
 - vente à emporter.
- > Des repas équilibrés à petit prix.

L'action sociale

- > Information.
- > Accueil, écoute, aide psychosociale.
- > Prévention contre le décrochage et l'isolement.
- > Présence sur les campus et dans les résidences.

L'emploi étudiant

- > Jobs réservés aux étudiants.
- > **Jobaviz.fr**, un site dédié.

L'animation des lieux de vie étudiante

- > Soutien aux initiatives étudiantes.
- > Création d'événements et de concours culturels.
- > Animations dans les résidences pour favoriser l'échange et la convivialité.

 **CONNECTEZ-VOUS**
etudiant.gouv.fr

LA DEMANDE DE BOURSE ET DE LOGEMENT, LE RÉFLEXE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT

**LA DEMANDE DE BOURSE SUR
CRITÈRES SOCIAUX ET/OU DE
LOGEMENT EN RÉSIDENCE
UNIVERSITAIRE SE FAIT À
TRAVERS UNE PROCÉDURE
UNIQUE APPELÉE DOSSIER
SOCIAL ÉTUDIANT OU DSE.**

> Demande en ligne.

> Dossier unique.

> Plusieurs vœux formulés
dans une ou plusieurs académies.

**CONNECTEZ-VOUS
DÈS LE 15 JANVIER**

etudiant.gouv.fr



**POUR CONNAÎTRE
VOS DROITS,
LE SIMULATEUR DE BOURSE EN
TROIS ÉTAPES:**

—
1. SE PRÉPARER

- les revenus 2015 figurant sur l'avis fiscal 2016 du/des parent(s),
- le nombre de frères et sœurs,
- la distance entre le domicile et l'établissement d'enseignement supérieur choisi pour vos études.

2. SE CONNECTER

etudiant.gouv.fr

—
3. BIEN NOTER

Pour que votre saisie soit validée, allez jusqu'au dernier écran. En cas de déconnexion imprévue, il faudra reprendre l'ensemble de la saisie depuis le début.

LES GRANDES ÉTAPES EN UN CLIN D'ŒIL

Les Crous



1.

**LANCEMENT
DE LA PROCÉDURE**
de demande de bourse
et/ou de logement

Vous



**DÈS LE 15 JANVIER
CONNECTEZ-VOUS
ET IDENTIFIEZ-VOUS :**
etudiant.gouv.fr

Saisissez en ligne les données
fiscales de votre famille figurant
sur l'avis fiscal 2016 (revenus 2015).

2.

**ENVOI DU DOSSIER
SOCIAL ÉTUDIANT**



**SOUS 48 HEURES
RÉCEPTION DU DOSSIER
SOCIAL ÉTUDIANT**
sur votre adresse e-mail.

3.



**SOUS 8 JOURS
RENOI DU DOSSIER SOCIAL
ÉTUDIANT ET DES PIÈCES
RÉGLEMENTAIRES**

Vérifiez, modifiez, complétez votre
Dossier. Imprimez-le et retournez-le
dûment signé avec la totalité des
pièces justificatives demandées, selon
les instructions fournies.

Les Crous



ÉTUDE ET DÉCISION D'ATTRIBUTION

4. Les Crous envoient une notification par e-mail indiquant les décisions d'attribution conditionnelle* ou de rejet de votre demande de bourse et/ou de logement. Le calcul se base sur le barème en vigueur au moment de la saisie.

vous



N'OUBLIEZ PAS

Les Crous prennent en compte le changement de situation financière. « En cas de changement durable et notable de la situation de l'étudiant ou de sa famille, un nouvel examen du dossier peut être effectué par Les Crous en fonction des justificatifs fournis par l'étudiant, à l'appui de sa demande de révision. »

5.



FIN AOÛT - DÉBUT SEPTEMBRE VOTRE FUTUR ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CONFIRME AU CROUS VOTRE INSCRIPTION.

⚠ À NOTER

La notification conditionnelle de bourse doit être obligatoirement présentée à votre établissement lors de votre inscription.

Si vous changez d'établissement d'enseignement et d'académie, fournissez le justificatif d'inscription de votre nouvel établissement au Crous qui gère actuellement votre dossier. Il fera suivre ce dernier au Crous concerné.

BONNE PRATIQUE

FAITES VALIDER VOTRE INSCRIPTION DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. POUR CELA, IL FAUT PRÉSENTER LA NOTIFICATION LORS DE VOTRE INSCRIPTION AU SERVICE DE SCOLARITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT. CE DERNIER TRANSMETTRA INFORMATIQUEMENT AU CROUS LES DONNÉES CORRESPONDANTES À VOTRE INSCRIPTION.

LES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX, CE QU'IL FAUT SAVOIR

**LA PROCÉDURE DU DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT
(DSE) CONCERNE LES DEMANDES DE BOURSE
SUR CRITÈRES SOCIAUX**

- **DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE,**
- **DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION**
- **DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT.**

- > L'étudiant doit être inscrit en formation initiale.
- > Il doit suivre des études à temps plein dans une formation habilitée à recevoir des boursiers.

LES MONTANTS ANNUELS

Ils sont établis en fonction des échelons :

ÉCHELON	MONTANT ANNUEL EN €
ÉCHELON 0 BIS	1 009 €
ÉCHELON 1	1 669 €
ÉCHELON 2	2 513 €
ÉCHELON 3	3 218 €
ÉCHELON 4	3 924 €
ÉCHELON 5	4 505 €
ÉCHELON 6	4 778 €
ÉCHELON 7	5 551 €

Le statut de boursier donne droit à l'exonération du paiement des droits universitaires dans les établissements publics et de la cotisation à la sécurité sociale étudiante.



LES BÉNÉFICIAIRES

> Étudiant âgé de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année universitaire pour une première demande de bourse.

- Recul de la limite d'âge en fonction de la durée du volontariat dans les armées ou du volontariat civil et d'un an par enfant élevé.
- Aucune limite d'âge n'est opposable à l'étudiant atteint d'un handicap reconnu par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.



**DANS TOUS LES CAS,
L'ÉTUDIANT DEVRA RÉPONDRE
AUX CONDITIONS D'ASSIDUITÉ,
DE PRÉSENCE AUX EXAMENS
ET DE SCOLARITÉ.**

**> Étudiant de nationalité française
ou ayant la nationalité d'un État
membre de l'Union européenne
(ou d'un État faisant partie de
l'espace économique européen).**

> Étudiant d'une autre nationalité :

- bénéficiant d'un titre de séjour en règle,
- domicilié en France depuis au moins deux ans et dont le foyer fiscal auquel il est rattaché (père, mère ou tuteur légal) est situé en France depuis au moins deux ans.



LES CRITÈRES

LES RESSOURCES ET LES CHARGES FAMILIALES (NOTÉES EN POINTS DE CHARGE) DÉTERMINENT LE DROIT À LA BOURSE ET L'ÉCHELON DE BOURSE SELON UN BARÈME NATIONAL RÉVISABLE CHAQUE ANNÉE.

3 critères sont retenus

1. Les revenus de la famille

Pour une demande de bourse présentée au titre de l'année universitaire 2017-2018, les ressources prises en compte sont celles des revenus 2015 de la famille figurant sur l'avis fiscal 2016 détenu par les parents de l'étudiant.

2. Le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille

Pour chaque frère ou sœur, **fiscalement** à charge de la famille, étudiant dans l'enseignement supérieur: **4 points de charge**.
Pour chaque autre frère ou sœur, fiscalement à charge de la famille: **2 points de charge**.

3. L'éloignement du lieu d'études

La distance prise en compte est celle qui sépare le domicile familial (commune de résidence) de l'établissement d'inscription à la rentrée universitaire.
De 30 à 249 km: **1 point de charge**.
250 km et plus: **2 points de charge**.

RAPPEL

LES DÉCISIONS SONT PRISES EN FONCTION DU BARÈME EN VIGUEUR AU MOMENT DE L'ÉDITION DE LA NOTIFICATION.

EXEMPLE

Le droit à bourse sur critères sociaux est ouvert, pour l'échelon 0 bis, aux candidats dont le dossier ne comporte aucun point de charge (0 point) et dont les revenus 2015 de la famille sont égaux ou inférieurs à 33100 €.

PLAFONDS DE RESSOURCES OUVRANT DROIT AUX BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX (ANNÉE UNIVERSITAIRE 2016-2017)

POINTS DE CHARGE	ÉCHELONS							
	0 bis RBC inf. à	1 RBC inf. à	2 RBC inf. à	3 RBC inf. à	4 RBC inf. à	5 RBC inf. à	6 RBC inf. à	7 RBC inf. à
0	33 100	22 500	18 190	16 070	13 990	11 950	7 540	250
1	36 760	25 000	20 210	17 850	15 540	13 280	8 370	500
2	40 450	27 500	22 230	19 640	17 100	14 600	9 220	750
3	44 120	30 000	24 250	21 430	18 640	15 920	10 050	1 000
4	47 800	32 500	26 270	23 210	20 200	17 250	10 880	1 250
5	51 480	35 010	28 300	25 000	21 760	18 580	11 730	1 500
6	55 150	37 510	30 320	26 770	23 310	19 910	12 570	1 750
7	58 830	40 010	32 340	28 560	24 860	21 240	13 410	2 000
8	62 510	42 510	34 360	30 350	26 420	22 560	14 240	2 250
9	66 180	45 000	36 380	32 130	27 970	23 890	15 080	2 500
10	69 860	47 510	38 400	33 920	29 520	25 220	15 910	2 750
11	73 540	50 010	40 410	35 710	31 090	26 540	16 750	3 000
12	77 210	52 500	42 430	37 490	32 630	27 870	17 590	3 250
13	80 890	55 000	44 450	39 280	34 180	29 200	18 420	3 500
14	84 560	57 520	46 480	41 050	35 750	30 530	19 270	3 750
15	88 250	60 010	48 500	42 840	37 300	31 860	20 110	4 000
16	91 920	62 510	50 520	44 630	38 840	33 190	20 940	4 250
17	95 610	65 010	52 540	46 410	40 400	34 510	21 780	4 500

LES MENSUALITÉS
LA BOURSE SUR CRITÈRES
SOCIAUX EST VERSÉE EN DIX
MENSUALITÉS: DE SEPTEMBRE
À JUIN DE CHAQUE ANNÉE.

À NOTER

LA BOURSE EST VERSÉE SUR LE
COMPTE BANCAIRE AU NOM DE
L'ÉTUDIANT UNIQUEMENT.

LES VOIES DE RECOURS
SI VOUS ESTIMEZ QU'UNE
DÉCISION EST CONTESTABLE,
UN RECOURS PEUT ÊTRE
DÉPOSÉ.

Les décisions d'attribution ou de rejet,
sont prises en fonction des éléments
fournis dans le dossier.

Si ces derniers ne correspondent plus
à la réalité de votre situation, vous
pouvez demander une révision de
votre dossier auprès du Crous qui gère
votre dossier.

En cas de litige, il est toujours
possible de faire un recours gracieux,
hiérarchique ou contentieux.



LES AIDES SPÉCIFIQUES, PROPOSÉES PAR LES CROUS

**ELLES RÉPONDENT AUX SITUATIONS PARTICULIÈRES,
VOIRE CRITIQUES, DE CERTAINS ÉTUDIANTS.**

UNE AIDE ANNUELLE

- > Réservée aux étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- > Allouée à l'étudiant ne bénéficiant pas du soutien matériel de ses parents, mais également en cas de rupture familiale ou en cas de reprise d'études.
- > Pour l'obtenir, il est nécessaire d'effectuer au préalable une demande de bourse dans le cadre du Dossier social étudiant.

UNE AIDE PONCTUELLE

- > Destinée aux étudiants inscrits dans un établissement ouvrant droit à la sécurité sociale étudiante, en faveur de l'étudiant qui rencontre momentanément de graves difficultés.
- > Une commission d'attribution décide du montant de l'aide, au vu du dossier de l'étudiant.
- > Prendre directement contact avec le service de la vie étudiante ou le service social du Crous.

IL EXISTE UN DISPOSITIF ÉQUIVALENT CONCERNANT LES ÉTUDIANTS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION ET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT. RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE ÉTABLISSEMENT.

LES AUTRE AIDES SPÉCIFIQUES, MINISTÉRIELLES, RÉGIONALES OU LOCALES

POUR CONNAÎTRE LEURS MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET LES FORMALITÉS À REMPLIR, L'ÉTUDIANT DOIT S'ADRESSER À SON ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OU AU MINISTÈRE CONCERNÉ.

LES ÉTUDIANTS INSCRITS DANS UNE FORMATION SOCIALE OU PARAMÉDICALE

Les conseils régionaux sont seuls compétents pour décider de l'attribution des bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits dans les établissements dispensant des formations sanitaires et sociales, agréées et financées par les régions.

S'INFORMER AUPRÈS DES
ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION.

LES AIDES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les régions, les départements ou les villes apportent souvent des aides financières aux étudiants issus de leur territoire.

S'INFORMER AUPRÈS DE CHAQUE
COLLECTIVITÉ POUR CONNAÎTRE LES
CALENDRIERS ET DÉMARCHES.

LE PRÊT ÉTUDIANT GARANTI PAR L'ÉTAT

Il diversifie les sources de financement des études (bourses, rémunérations d'activité, emprunts, transferts parentaux) et assure l'égalité des chances des étudiants devant l'emprunt (sans conditions de ressources, sans caution parentale ou d'un tiers et possibilité de remboursement différé).

LE CRÉDIT MUTUEL, LE CRÉDIT
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC),
LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, LES BANQUES
POPULAIRES ET LES CAISSES D'ÉPARGNE
PROPOSENT CE DISPOSITIF.

L'ARPE : L'AIDE A LA RECHERCHE DU PREMIER EMPLOI

Aide financière destinée aux diplômés boursiers et aux diplômés par la voie de l'apprentissage du Ministère de l'Enseignement Supérieur, à la recherche d'un premier emploi.



**CONNECTEZ-VOUS
etudiant.gouv.fr**



LES AIDES À LA MOBILITÉ, POUR ÉTUDIER À L'ÉTRANGER

L'ALLOCATION ERASMUS

> Attribuée à un étudiant effectuant une partie de ses études (de trois mois à un an) dans un autre établissement européen dans le cadre d'un échange inter-établissements.

INFORMATION AUPRÈS DU SERVICE
DES RELATIONS INTERNATIONALES
DE VOTRE ÉTABLISSEMENT
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR OU SUR
WWW.ETUDIANT.GOUV.FR

LE PASSEPORT MOBILITÉ OUTRE-MER

- > Financement par le ministère des Outre-Mer.
- > Prise en charge d'un voyage aller-retour par année universitaire pour les étudiants originaires d'Outre-mer.
- > Études suivies en métropole, Outre-mer ou Union européenne, dans une filière inexistante ou saturée localement.

WWW.MOBILITE.LADOM.FR

BOURSE DE MOBILITÉ

INFORMATION AUPRÈS DU SERVICE
DES RELATIONS INTERNATIONALES
DE VOTRE ÉTABLISSEMENT
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

LE LOGEMENT, DE LA DEMANDE À LA REMISE DES CLEFS

**LES LOGEMENTS DES CROUS SONT DESTINÉS
EN PRIORITÉ AUX ÉTUDIANTS BOURSIERS.**

LA DEMANDE D'UN LOGEMENT

> Demande et renouvellement:
en ligne sur le site etudiant.gouv.fr
du 15 janvier au 31 mai 2017 via
le **Dossier social étudiant**.

> Attribution: fin juin.

> Les attributions sont prononcées
par le directeur du Crous et
respectent une priorité sociale.

> Vous pouvez demander un
hébergement temporaire dans le
Crous de la région où vous allez
effectuer un stage ou une mobilité.

À NOTER

SI VOTRE DOSSIER EST EN ATTENTE
DE DÉCISION, VOTRE COURRIEL DE
RÉPONSE VOUS LE PRÉCISERA. SI
VOUS ÊTES TOUJOURS INTÉRESSÉ,
CONTACTEZ VOTRE CROUS.



LES DIFFÉRENTS TYPES DE LOGEMENTS

Les chambres

- chambre meublée,
- connexion à internet,
- cuisines collectives,
- salles de travail, de réunion, de détente: selon les Crous.

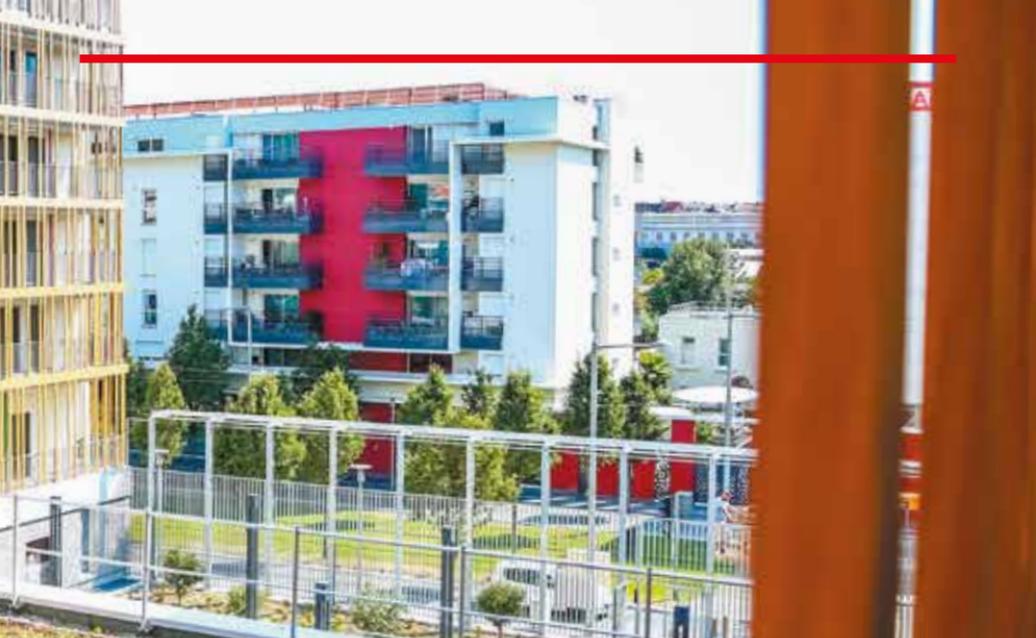
Loyer moyen : 220 € par mois avant déduction de l'aide au logement.

Les studios

- type T1 ou +,
- coin cuisine,
- salle de bains,
- prises TV et téléphone, connexion internet,
- des services collectifs peuvent être mis à la disposition des locataires: laverie automatique, salle informatique, salle de télévision, distributeur de plats préparés.

Loyer pour un studio: de 245 à 489 € par mois (hors charges et complément de mobilier) et avant déduction de l'aide au logement.

Le locataire est exempté de la taxe d'habitation.



ÉTUDIANT À MOBILITÉ RÉDUITE

Selon les résidences, des chambres ou studios accessibles sont spécialement aménagés.

—
SE RENSEIGNER AUPRÈS DU
CROUS POUR CONNAÎTRE
PRÉCISÉMENT L'OFFRE.

BIEN PLUS QU'UN LOGEMENT, UNE VIE DE CAMPUS

**DE NOMBREUSES ACTIVITÉS,
ANIMATIONS ET SERVICES SONT
PROPOSÉS AUX HABITANTS DES
RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES:
PROJECTIONS DE FILMS, JEUX
DE SOCIÉTÉ, COURS DE CUISINE,
CLUBS DE LECTURE, SPECTACLES
MUSICAUX, EXPOSITIONS,
SOIRÉES CONVIVIALES ...
TOUT CELA CONTRIBUE À
DYNAMISER LA VIE EN RÉSIDENCE
ET À Y RENDRE LA VIE PLUS
CHALEUREUSE.**

 **CONNECTEZ-VOUS:
etudiant.gouv.fr**

LE LOGEMENT

LES AIDES AU LOGEMENT

- > Attribuées par la Caisse d'allocations familiales - Caf.
- > À tout étudiant en fonction de sa situation personnelle sur des critères sociaux:
 - ressources,
 - situation familiale,
 - nature du logement...

 **FAIRE SA DEMANDE EN LIGNE:**
caf.fr

LE SAVIEZ-VOUS?

EN RÉSIDENCE CROUS:

L'ATTESTATION D'AIDE AU LOGEMENT DOIT ÊTRE COMPLÉTÉE ET REMISE AU GESTIONNAIRE DE LA RÉSIDENCE. L'AIDE EST ALORS VERSÉE DIRECTEMENT AU CROUS ET L'ÉTUDIANT PAIE UNIQUEMENT LA PART DU LOGEMENT RESTANT À SA CHARGE.

CHEZ LES BAILLEURS PRIVÉS:

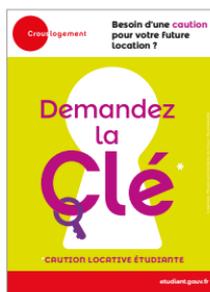
IL Y A LA POSSIBILITÉ (CE N'EST PAS UNE CONDITION IMPOSÉE) DE DEMANDER LA MISE EN PLACE DU TIERS PAYANT. DANS CE CAS, C'EST LE LOCATAIRE QUI FAIT LA DÉMARCHE.

LA CLÉ: LA CAUTION LOCATIVE ÉTUDIANTE

CE DISPOSITIF PERMET AUX ÉTUDIANTS DÉPOURVUS DE GARANTS PERSONNELS DE BÉNÉFICIER DE LA GARANTIE DE L'ÉTAT. IL EST ACCESSIBLE, QUEL QUE SOIT LE TYPE DE LOGEMENT, À TOUT ÉTUDIANT INSCRIT, À JOUR DE SES OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Les conditions:

- > Être âgé de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année de signature du bail.
- > Être âgé de plus de 28 ans sous réserve d'être doctorant ou post-doctorant de nationalité étrangère.



 **CONNECTEZ-VOUS:**
e.tudiant.gouv.fr

les Crous

Le paiement sans contact sur les campus



Graphisme : Mission communication du Crous - Novembre 2016

RAPIDE, PRATIQUE, SÉCURISÉ

izly.fr

LOKAVIZ: LA CENTRALE DU LOGEMENT ÉTUDIANT

**LOKAVIZ EST UNE PLATEFORME
DES CROUS QUI PROPOSE DES
OFFRES DE LOGEMENT POUR
ÉTUDIANTS, TANT DANS LES
RÉSIDENCES CROUS QUE CHEZ
LES PARTICULIERS.**

> Recherches multicritères

- proximité du lieu d'études,
- type de logement,
- équipement,
- loyer,
- dates de disponibilité...

> Toutes formes d'habitat

- résidences pour étudiants,
- logements indépendants,
ou chez l'habitant,
- colocation,
- location contre services...

LE SAVIEZ-VOUS?

LOKAVIZ EST AUSSI UN LABEL
QUI GARANTIT LA QUALITÉ
DES LOGEMENTS PRIVÉS:
LOCALISATION, TARIFICATION,
CONFORT ET RESPECT DES
BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE
DE RAPPORTS LOCATIFS.



 **CONNECTEZ-VOUS**
etudiant.gouv.fr

L'EMPLOI ÉTUDIANT, UN JOB À LA CARTE

JOBVIZ EST UNE PLATEFORME DES CROUS QUI PUBLIE DES ANNONCES DE JOBS RÉSERVÉS AUX ÉTUDIANTS. UN APPORT FINANCIER QUI PERMET DE PRENDRE EN CHARGE SES DÉPENSES ET ENRICHIR SON C.V.



- > Trouver un job sur son lieu d'études qui corresponde à sa situation et qui ne soit pas en concurrence avec ses études grâce à un outil de recherches multicritères.
- > Rester informé sur la réglementation du travail et sur ses droits en tant qu'étudiant salarié.

**CHERCHER UN
JOB ÉTUDIANT**
étudiant.gouv.fr

BON À SAVOIR

Les établissements scolaires recherchent chaque année des assistants d'éducation (ancien maître d'internat et surveillant d'externat).

—
CANDIDATURE À DÉPOSER
EN LIGNE SUR LE SITE DE SON
ACADÉMIE

Les collectivités locales recherchent souvent des étudiants pour de nombreuses missions.

Les universités et les Crous proposent également régulièrement des emplois ou des missions à effectuer au sein de leur établissement.

—
OFFRES DISPONIBLES ET DÉPÔT
DE CANDIDATURE SUR LEUR SITE
WEB RESPECTIF

CONTACTS

CNOUS

Service du dossier social
étudiant
60 boulevard du Lycée
92170 Vanves
Tél. 01 71 22 97 61
www.etudiant.gouv.fr

AIX-MARSEILLE - AVIGNON

Division de la vie étudiante
31 avenue Jules Ferry
13621 Aix-en-Provence
CEDEX 1
Tél. 04 42 90 08 00
www.crous-aix-marseille.fr

AMIENS - PICARDIE

Direction de la vie étudiante
25 rue Saint-Leu
BP 60435
80004 Amiens CEDEX 1
Tél. 03 22 71 24 00
www.crous-amiens.fr

ANTILLES ET GUYANE

Campus universitaire
de Fouillole - BP 444
97164 Pointe-à-Pitre CEDEX
Tél. 0590 89 46 60
Tél. 0590 89 88 88
www.crous-antillesguyane.fr

BESANÇON

38 avenue de l'Observatoire
BP 31021
25001 Besançon CEDEX 3
Tél. 09 69 39 19 19
www.crous-besancon.fr

BORDEAUX - AQUITAINE

18 rue du Hamel - CS 11616
33080 Bordeaux CEDEX
Tél. 05 56 33 92 17
www.crous-bordeaux.fr

CAEN - NORMANDIE

Service dossier social
étudiant
23 avenue de Bruxelles
BP 85153
14070 Caen CEDEX 5
Tél. 02 31 56 63 00 (DSE)
www.crous-caen.fr

CLERMONT-FERRAND

25 rue Étienne Dolet
63037 Clermont-Ferrand
CEDEX 1
Tél. 04 73 34 64 20 (DSE)
www.crous-clermont.fr

CORSE

22 avenue Jean Nicoli
BP 55
20250 Corte
Tél. 04 95 45 30 00
www.crous-corse.fr

CRÉTEIL

70 avenue du
Général de Gaulle
94010 Créteil CEDEX
Tél. 01 40 51 62 00
www.crous-creteil.fr

ANTENNE

**DÉPARTEMENTALE
EN SEINE-SAINT-DENIS**
(pour les étudiants du 93)
Place du 8 mai 1945
93200 Saint-Denis
Tél. 01 40 51 62 00

DIJON

Pôle de la Vie Étudiante
6b rue Recteur Marcel
Bouchard
21000 Dijon
Tél. 09 63 39 19 19
www.crous-dijon.fr

GRENOBLE - ALPES

351 allée Hector Berlioz
CS 20084
38402 Saint-Martin-d'Hères
CEDEX
Tél. 0810 064 069 (11 h-17 h)
www.crous-grenoble.fr

LILLE - NORD-PAS-DE-CALAIS

74 rue de Cambrai
CS 90006
59043 Lille CEDEX
Tél. 03 20 96 59 30
www.crous-lille.fr

LIMOGES

39 C rue Camille Guérin
87036 Limoges CEDEX
Tél. 0555 4317 00
www.crous-limoges.fr

LORRAINE

75 rue de Laxou
54042 Nancy CEDEX
Tél. 09 69 39 19 19 (Bourses)
Tél. 03 83 91 88 00 (Logement)
www.crous-lorraine.fr

LYON

Service du dossier
social étudiant
25 rue Camille Roy
69366 Lyon CEDEX 07
Tél. 04 13 38 40 01
www.crous-lyon.fr

MONTPELLIER

2 rue Monteil - CS 85053
34093 Montpellier CEDEX 5
Tél. 04 67 41 50 00
www.crous-montpellier.fr

**NANTES - PAYS
DE LA LOIRE**

2 boulevard Guy Mollet
BP 52213
44322 Nantes CEDEX 3
Tél. 02 30 06 02 44
www.crous-nantes.fr

NICE - TOULON

18 avenue des Fleurs
06050 Nice CEDEX 1
Tél. 04 92 15 50 50
Tél. 04 92 15 50 55 (DSE)
www.crous-nice.fr

ORLÉANS - TOURS

Espace vie étudiante
Maison de l'étudiant
2 rue de Tours
45072 Orléans CEDEX 2
Tél. 02 38 24 27 00
www.crous-orleans-tours.fr

PARIS

39 avenue Bernanos
75231 Paris CEDEX 05
Tél. 01 40 51 62 00
www.crous-paris.fr

POITIERS

Division de la vie
de l'étudiant - Bât. A7
13 rue Théodore Lefebvre
BP 601
86022 Poitiers CEDEX
Tél. 05 49 58 86 00
www.crous-poitiers.fr

REIMS

14-B Allée des Landais
CS 40046
51726 Reims CEDEX
Tél. 09 69 39 19 19
www.crous-reims.fr

RENNES - BRETAGNE

7 place Hoche
CS 26428
35064 Rennes CEDEX
Tél. 02 30 30 09 30
www.crous-rennes.fr

LA RÉUNION

20 rue Hippolyte Foucque
97490 Sainte-Clotilde
Tél. 02 62 48 32 32
Tél. 02 62 48 32 51 (DSE :
uniquement du lundi au
vendredi de 9 h à 12 h)
www.crous-reunion.fr

ROUEN - NORMANDIE

135, boulevard de l'Europe
76100 Rouen
Tél. 02 32 08 50 00
www.crous-rouen.fr

STRASBOURG

1 quai du Maire Dietrich
BP 50168
67004 Strasbourg CEDEX
Tél. 09 69 39 19 19
www.crous-strasbourg.fr

**TOULOUSE -
OCCITANIE**

58 rue du Taur
CS 67096
31070 Toulouse CEDEX 7
Tél. 05 61 12 54 70
www.crous-toulouse.fr

VERSAILLES

145 bis boulevard de la
Reine
BP 563
78005 Versailles CEDEX
Tél. 01 40 51 62 00
www.crous-versailles.fr



LES CROUS

60 BOULEVARD DU LYCÉE

CS30010 - 92171 VANVES

01 71 22 97 00

COMMUNICATION@CNOUS.FR

ETUDIANT.GOUV.FR



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.



PEFC™ 10-31-1248 Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org